

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE

Département de la Haute Saône

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-02 Au titre de l'Ordonnance du 01 avril 2020

Objet : Ouverture d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Comté

Les membres du Bureau : Anthony Marie/ Georges Bardot/ Alain Grillot/ Gaston Vilminot/ Marie Odile Hagemann/ Thierry Bordot/ Michel Désiré/ Henri de Mailliard/ Jean Claude Tramesel/ Denise Laurent

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics afin de faire face à l'épidémie du covid-19

Considérant la nécessité de créer le poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au conseil communautaire la création d'un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe pour assurer les missions de Chargée de Mission Développement Economique ainsi que la suppression d'un poste de Rédacteur territorial.

DECIDE

Article 1 : de créer un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe - à temps complet – à compter du 01 juin 2020

Article 2 : de supprimer le poste de Rédacteur territorial – temps complet

Article 3 : Cette décision sera communiquée sans délai aux conseillers communautaires et aux conseils municipaux

Compte tenu de la situation d'urgence, cette décision est rendue exécutoire par :

- La transmission en Préfecture en date du 04 juin 2020
- La mise en ligne sur le site internet de la CCHC le 04 juin 2020

A Corbenay, le 27 mai 2020

Le Président
Anthony MARIE

